

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022-2023

ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JACQUES DAVIEL MESNIL-EN-OUCHE



Renseignements généraux					
Nom /	Prénom				
Date de Naissance	/	/ 20	Classe	ème	
Adresse					
Numéro de téléphone à contacter en cas de besoin (nom + numéro de téléphone).					
	1111		1111		
Autorisations des Responsables Légaux					
Je soussigné(e) Représentant légal autorise l'élève à :				Mettre une croix	
Participer à l'ensemble du programme de l'association sportive = cotisation à 20 euros					
Participer ponctuellement aux activités sportives de l'association sportive, 2 activités au choix = cotisation à 10 euros					
Être pris en photo lors des compétitions pour les supports de communication de l'association sportive (panneau d'information, ENT, quotidien local)					
Être pris en charge par le corps médical en cas de problèmes de santé en leur donnant la pos- sibilité de prendre les décisions nécessaires					
Restauration					
Choix du mode de restauration du mercredi midi pour l'année		Repas cantine (forfait 5 jours) SEULEMENT POUR LES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES ET ELEVES INTERNES			
Repas personnel					
Transport					
Choix de l'arrêt de car pour le circuit retour (voir verso) Commune :					
Pièce à fournir					
Règlement de la cotisation selon la formule choisie (10 ou 20 €) en espèces ou chèque à l'ordre de « Association Sportive du collège Jacques Daviel »					

Engagement sportif

L'adhésion à l'Association Sportive du Collège Jacques Daviel est un acte volontaire de la part de l'élève.

Cela l'engage, en toutes circonstances, à respecter une éthique sportive et à tenir les engagements suivants :

- participer avec motivation pour représenter au mieux son collège,
- signaler à un enseignant d'EPS toute absence (le plus tôt possible),
- avoir son équipement sportif pour pratiquer dans les meilleures conditions,
- s'informer régulièrement du programme sur le tableau situé dans le hall du collège,
- connaître et respecter les règles du jeu,
- respecter les décisions de l'arbitre, des adversaires et des partenaires,
- refuser toute formes de violences et de tricheries
- être maître de soi en toutes circonstances et adopter une attitude « fair-play »
- Respecter les installations sportives et les transports mis à disposition,
- Se rendre disponible pour l'organisation des évènements sportifs du collège et de l'association sportive,
- Vendre un ou plusieurs carnet(s) de tombola au profit du district UNSS.

Date et Signature de l'élève :

Date et Signature des responsables légaux :

RAPPEL DES HORAIRES DE L'ASSOCIATION SPORTIVE

Journée maison : 13h30—15h30 Journée « compétition » : 13h30-17h30

RESPECT DES HORAIRES :

Au-delà des 15 minutes après la fin annoncée de l'AS les enseignants pourront ne pas être en mesure de rester avec les élèves à attendre la personne chargée de venir les rechercher.

Merci de votre compréhension.

CIRCUIT DE TRANSPORT

(Communes déservies par le transport scolaire de la fin d'AS)

Gisay La Coudre

La Roussière

Epinay

Landepéreuse

Livet en Ouche

Les Jonquerets les Livet

Granchain

Saint Aubin Le Guichard

Sainte Marguerite en Ouche

St Aubin des Hayes

Beaumesnil Lotissement

Beaumesnil Boulangerie

Thevray

Saint Aubin Sur Risle

Ajou